

ATTESTATION D'ACCUEIL

Pour une visite privée en France (durée du séjour maximum : 3 mois)

Le demandeur doit se présenter personnellement pour obtenir, remplir et signer le formulaire d'attestation d'accueil.

➤ **Justificatifs d'identité :**

Si le demandeur est :

FRANÇAIS	ETRANGER
Carte nationale d'identité	Carte de résident
	<u>Ou</u> carte de séjour temporaire
<u>ou</u>	<u>Ou</u> certificat de résident pour Algériens
	<u>Ou</u> carte de séjour de ressortissant d'un Etat membre de la C.E.E ou de l'espace économique européen
passeport	<u>Ou</u> récépissé de demande de renouvellement d'un des titres de séjour précités
	<u>Ou</u> Carte diplomatique ou carte spéciale délivrée par le Ministre des Affaires Etrangères Français

DROIT DE TIMBRE : un timbre fiscal d'une valeur de 30€ à acheter chez un buraliste ou sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>

DANS TOUS LES CAS, PRESENTER :

➤ **Justificatifs de domicile**, récents, originaux et d'organismes différents :

Propriétaire : titre de propriété ou le dernier avis d'imposition relatif à la taxe foncière ;

Locataire : bail locatif, cas échéant le dernier avis d'imposition relatif à la taxe d'habitation.

ET

Facture d'eau, d'électricité, de téléphone fixe ou une quittance de loyer récente.

➤ **Justificatifs de ressources :**

3 derniers bulletins de salaire et/ou le dernier d'avis d'imposition.



Le Haillan

Mairie du Haillan

137, avenue Pasteur
33185 Le Haillan

Tél. 05 57 93 11 11

Fax 05 57 93 11 12

contact@ville-lehaillan.fr

Pour un mineur non accompagné : Attestation sur papier libre des détenteurs de l'autorité parentale, précisant la durée et l'objet du séjour de l'enfant.

INFORMATIONS OBLIGATOIRES RELATIVES AU RESSORTISSANT ETRANGER EFFECTUANT UN SEJOUR EN FRANCE :

L'Identité, la nationalité, l'Adresse, le numéro de Passeport.

Les dates d'arrivée et de départ prévues, coïncidant exactement avec les dates de visa.

Une assurance médicale (montant du contrat fixé à 30 000 euros minimum) devra être souscrite soit par l'hébergé, soit par l'hébergeant.



www.ville-lehaillan.fr